

Travailler à l'étranger : préparer son installation

Un guide pratique Réseaulangues pour organiser les aspects concrets de votre installation : logement, déménagement, banque, téléphonie, véhicule, enfants et animaux de compagnie.

Avant de réserver ou de signer

Les règles et pratiques varient fortement selon les pays. Vérifiez toujours les conditions locales avant de verser un acompte, signer un bail, organiser un déménagement ou engager des frais importants.

1. Trouver un logement

Commencez vos recherches suffisamment tôt et renseignez-vous sur les pratiques du pays : montant de la garantie locative, documents demandés, durée du bail, charges, état des lieux et conditions de résiliation.

Avant de verser de l'argent, vérifiez l'identité du propriétaire ou de l'agence, l'adresse du logement et les conditions du contrat. Méfiez-vous des offres anormalement avantageuses et des demandes de paiement avant toute vérification.

Si vous devez commencer à travailler rapidement, un **hébergement temporaire** peut vous laisser le temps de visiter des logements sur place et de mieux connaître les quartiers, les transports et les distances domicile-travail.

➡ Informations sur les conditions de vie par pays - EURES

https://eures.europa.eu/living-and-working/living-and-working-conditions_fr

2. Organiser son déménagement

Avant de déménager, comparez le coût d'un transport international avec celui d'un emménagement plus léger sur place. Demandez plusieurs devis et vérifiez précisément ce qu'ils comprennent : emballage, manutention, assurance, stockage, livraison et éventuels frais supplémentaires.

Pour un déménagement hors de l'Union européenne, renseignez-vous également sur les **formalités douanières** applicables à vos effets personnels et sur les documents qui peuvent être demandés.

Conservez avec vous - et non dans le camion de déménagement - vos documents d'identité, contrats, médicaments, moyens de paiement et objets indispensables pour les premiers jours.

3. Préparer ses opérations bancaires

Avant le départ, prévenez votre banque si nécessaire et vérifiez que vos cartes fonctionneront dans le pays de destination. Comparez les frais liés aux paiements, retraits, virements et conversions de devises.

Dans la zone euro, votre compte belge peut rester utile. Une **IBAN d'un autre pays de l'Union européenne ne peut en principe pas être refusé uniquement parce qu'il est étranger** pour un paiement ou un prélèvement en euros relevant des règles SEPA.

Selon votre employeur et votre situation, l'ouverture d'un compte local peut néanmoins faciliter le versement du salaire ou certaines démarches quotidiennes.

➡ Paiements, virements et prélèvements dans l'UE - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/consumers/financial-products-and-services/payments-transfers-cheques/index_fr.htm

4. Téléphonie et internet

Avant de partir, contactez votre opérateur pour vérifier les conditions d'utilisation de votre abonnement à l'étranger. Dans l'Union européenne, le principe du **roaming aux tarifs nationaux** s'applique aux déplacements temporaires, sous réserve des règles d'utilisation raisonnable.

Si vous vous installez durablement dans un autre pays, un abonnement local peut devenir plus adapté. Hors Union européenne, vérifiez impérativement les tarifs avant d'utiliser les données mobiles : les frais peuvent être élevés.

➡ Utiliser son téléphone mobile dans l'Union européenne - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/consumers/internet-telecoms/mobile-roaming-costs/index_fr.htm

5. Partir avec son véhicule

Si vous emportez votre voiture, vérifiez la validité de votre permis, votre assurance automobile et les documents du véhicule. Renseignez-vous aussi sur les règles locales : équipements obligatoires, péages, zones environnementales, pneus, contrôle technique et stationnement.

En cas d'installation durable dans un autre pays, vous devrez généralement **immatriculer le véhicule dans votre nouveau pays de résidence** dans les délais prévus localement. Des règles particulières existent notamment pour les travailleurs frontaliers et certains séjours temporaires.

➡ Immatriculation d'une voiture dans un autre pays de l'UE - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/vehicles/registration/registration-abroad/index_fr.htm

➡ Permis de conduire dans l'Union européenne - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/vehicles/driving-licence/driving-licence-recognition-validity/index_fr.htm

6. Partir avec des enfants

Si votre famille vous accompagne, anticipez la **scolarisation** : calendrier scolaire, langue d'enseignement, modalités d'inscription, documents scolaires, éventuels bulletins ou attestations et possibilités d'accompagnement linguistique.

Renseignez-vous également sur la garde des jeunes enfants, les soins de santé et les conséquences de votre mobilité sur les prestations familiales. Dans l'Union européenne, des règles de coordination existent lorsque les parents vivent ou travaillent dans des pays différents.

Préparez les documents utiles avant le départ et prenez contact suffisamment tôt avec l'établissement ou l'autorité scolaire du lieu d'installation.

➡ Systèmes scolaires et scolarisation dans l'UE - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/education/school/enrol/index_fr.htm

➡ Prestations familiales dans l'Union européenne - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/work/unemployment-and-benefits/family-benefits/index_fr.htm

7. Partir avec un animal de compagnie

Les conditions dépendent du pays et de l'animal. Pour voyager dans l'Union européenne avec un chien, un chat ou un furet, des règles communes prévoient notamment une **identification par puce électronique**, une vaccination antirabique valable et un passeport européen pour animal de compagnie.

Certaines destinations imposent des conditions supplémentaires, par exemple un traitement, un certificat sanitaire ou des délais particuliers. Hors Union européenne, les règles d'entrée peuvent être très différentes.

Vérifiez aussi les conditions de transport auprès de la compagnie aérienne, ferroviaire ou maritime et assurez-vous que votre futur logement accepte les animaux.

➡ Voyager avec des animaux de compagnie dans l'UE - Your Europe

https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/carry/animal-plant/index_fr.htm

8. Avant de partir : la checklist

Quelques vérifications pratiques avant votre installation :

- J'ai prévu un logement pour mon arrivée, au moins temporaire.
- J'ai vérifié le bail, la garantie et les conditions avant tout paiement.
- Mon déménagement est organisé et assuré si nécessaire.
- J'ai vérifié mes cartes bancaires, mes frais et mes moyens de paiement.
- J'ai vérifié mon abonnement téléphonique et les frais à l'étranger.
- Si je pars avec un véhicule, j'ai vérifié assurance, immatriculation et règles locales.
- Si des enfants m'accompagnent, leur scolarisation ou leur garde est organisée.
- Si je pars avec un animal, j'ai vérifié les documents, vaccins et conditions d'entrée.
- Je garde avec moi les documents et objets indispensables pour les premiers jours.

À retenir

Préparer son installation ne consiste pas seulement à trouver un logement. Anticiper les aspects pratiques permet d'éviter des frais imprévus et de commencer son nouvel emploi dans de meilleures conditions. Pour les formalités administratives, sociales et fiscales, consultez également le guide Réseaulangues « **Travailler à l'étranger : les démarches avant le départ** ».